

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

4 JUIN 2009

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Aménagement de la
place des coteaux du Bel
Air – Acquisition des
locaux commerciaux et
versement d'une
indemnité**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 5 juin 2009
par voie d'affichages
notifié le 16 juin 2009
transmis en Sous-Préfecture
le 10 juin 2009
et qu'il est donc exécutoire.

Le 1er juillet 2009

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



François LANSIART

L'an deux mille neuf, le 4 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 28 mai deux mille neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC
Madame KARCHI-SAADI à Madame de JOYBERT

Secrétaire de Séance :

Madame PERNOD-RONCHI

N° DE DOSSIER : 09 D 04

OBJET : AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DES COTEAUX DU BEL AIR -
ACQUISITION DES LOCAUX COMMERCIAUX ET VERSEMENT D'UNE
INDEMNITÉ

RAPPORTEUR : Monsieur STUCKERT

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

La Ville de Saint-Germain-en-Laye a lancé le projet de réaménagement de la place des Coteaux du Bel Air, qui permettra la revitalisation des espaces et des équipements publics existants.

Pour la réalisation de ce projet, la Ville poursuit l'acquisition de l'ensemble des commerces et a pris contact avec chacun des propriétaires et exploitants demeurant en activité sur la place.

Parmi eux, le propriétaire et exploitant de la Brasserie « Le Clavecin » a été reçu et une offre lui a été faite sur la base de l'évaluation réalisée par France Domaine sur la valeur de sa propriété. Cette offre se compose :

- d'une somme de 283 500 € net vendeur pour l'acquisition des murs de sa propriété,
- d'une indemnité d'éviction de 136 500 € pour le fonds de commerce,
- des indemnités de licenciement du personnel, estimées à ce jour à 16 000 €.

Le montant de l'offre, acceptée par Monsieur CHARDONNET, s'élève au total à 436 000 €.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'acquisition du local de Monsieur CHARDONNET au prix de 283 500 €,

APPROUVE le versement à Monsieur CHARDONNET de la somme de 136 500 € à titre d'indemnité d'éviction,

APPROUVE le versement à Monsieur CHARDONNET des indemnités de licenciement du personnel, estimées à ce jour à 16 000 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ces transactions, notamment les actes notariés à intervenir.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseiller Général des Yvelines


Maurice SOLIGNAC